

## **CRÉATION D'UNE UNITÉ SPÉCIALE AU BUREAU DU PROCUREUR POUR ENQUÊTER SUR LE VOL DE BÉBÉS**

À l'occasion des 35 ans d'existence des Grands-mères de la Place de Mai, Alejandra Gils Carbó, Procureur générale de la Nation, a signé deux résolutions pour répondre à une requête de l'association remontant à plusieurs années, à savoir la création d'une unité fiscale spéciale pour enquêter sur les cas d'enfants appropriés pendant la dernière dictature et l'élaboration d'un protocole d'action pour renforcer l'intervention du Ministère Public dans ces cas.

La nouvelle unité fonctionnera dans le cadre de l'Unité fiscale de coordination et de suivi des Causes pour violations des droits de l'homme dirigée par Jorge Auat et coordonnée par Pablo Parenti et réunira toutes les affaires liées au vol de bébés, en reprenant l'initiative assumée jusqu'à présent par les Grands-mères, dans la plupart des cas, ce qui permettra de résoudre le problème de l'éparpillement des affaires dans tout le pays. Les juges Niklison et Parenti seront chargés de coordonner cette unité.

En parallèle, le bureau du Procureur a publié une résolution pour former les juges à un protocole pour ce type de causes, dans le but d'accélérer les procédures. Ainsi, les juges devront aligner leur conduite sur les règles prévues dans ce protocole et seront formés afin d'intervenir personnellement «à chacun des moments clés des procédures liées à l'appropriation d'enfants pendant le terrorisme d'état (audiences au cours desquelles on procède à une analyse de sang ou à d'autres types d'analyse, réquisitions, perquisitions)».